



Règlement intérieur de l'association loi 1901 Happy Running Crew

article 1 : ASSURANCES

L'association Happy Running Crew et ses adhérents sont couverts par une assurance Responsabilité Civile contractée auprès de MAAF ASSURANCES. Cette assurance couvre les conséquences de la responsabilité civile des dirigeants de l'association, de ses adhérents et de toutes les personnes participants momentanément aux activités proposées par l'association.

Les dirigeants et représentants légaux de l'association rappellent à tous les adhérents et à toutes les personnes susceptibles de participer aux activités proposées par l'association l'intérêt qu'ils ont à souscrire à une assurance personnelle, couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer (article L 321-4 du code du sport). L'association ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des dommages corporels que pourraient subir les participants aux activités proposées par celle-ci.

article 2 : DROIT À L'IMAGE

Les adhérents et tous les participants aux activités proposées par l'association donnent à celle-ci le droit d'utiliser toutes photos, images ou vidéos les représentant.

Les adhérents et tous les participants aux activités proposées par l'association renoncent à tous recours à l'encontre de l'association à ce sujet.

article 3 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles le concernant.

article 4 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

En procédant au paiement de sa cotisation, l'adhérent accepte sans aucune réserve le présent règlement intérieur.



article 5 : ENCADREMENT DES GROUPES DE RUNNING HAPPY RUNNING CREW

Afin de gérer les runs en toute sécurité et de limiter au maximum les risques encourus par tous les partis en présence (association, organisateurs du run, runners adhérents ou non adhérents et autres) voici les règles que chaque organisateur de run devra appliquer lors de ses sorties.

Peuvent organiser un run tous les ambassadeurs et toutes les personnes adhérentes ou non en ayant fait au préalable la demande aux dirigeants de l'association.

RÈGLES GÉNÉRALES

- **Connaître** au préalable le **parcours** emprunté (nombre de km, dénivelé si nécessaire, difficultés particulières, etc.).
- **S'assurer de la météo.**
- **Connaître** le nombre de **participants** et s'assurer de leur **présence ou non.**
- **Désigner systématiquement un serre-file**, cette personne sera en charge de gérer la fin du groupe et veillera à ne laisser personne derrière.
- Limiter le nombre de participants suivant les forces en présence :
 - * **vous êtes seul** pour gérer le groupe, ne dépasser pas une **10aine personnes** ;
 - * vous pouvez compter sur **plusieurs personnes pour encadrer** le run, l'idée est d'avoir un meneur et un serre-file pour une 10aine de personnes à chaque fois ;
 - * il va soi que nous ne voulons pas faire de run à « 1 million » de personnes et que cela ne rentre pas dans l'esprit Happy Running Crew. Cependant, cette situation peut se présenter dans le cadre d'un partenariat avec un magasin de sport ou autre. C'est alors au partenaire de prendre en charge la séance et d'apporter le nombre nécessaire de personnes pour veiller à l'encadrement. Pour info, au-delà de 75 personnes, tous rassemblements nécessite déclaration en Mairie.

ex: 34 personnes sur un run. Il faudra faire 3 groupes. Il y aura donc besoin de 3 meneurs et 3 serre-files.
- Dans le cas où le nombre de runners nécessite la mise en place de groupes :
 - * il peut être judicieux de faire des **groupes de niveau** ;
 - * il faut **espacer les groupes** pour faciliter les déplacements de chacun, faciliter la gestion de chaque groupe et ne pas faire troupeau de moutons ;
 - * si le parcours le permet, cela peut être intéressant d'avoir **un ou plusieurs points de ralliements** pour que l'ensemble des runners se retrouvent ;
 - * vous pouvez également décider de faire un parcours différent pour chaque groupe de niveau. Dans ce cas de figure vous devez être entièrement certain que les meneurs et serre-files de chaque groupe connaissent parfaitement le parcours et sont en capacité de tenir se rôle.



RUN URBAIN

- Veiller à **respecter le code la route** et porter une attention toute particulière lors des **passages piétons**. C'est votre rôle et celui du serre-file de protéger les runners.
- Privilégier les parcours 100% piétons (ex : quais, parcs municipaux, etc.).

RUN CAMPAGNE OU MONTAGNE

- L'aspect météo revêt une importance encore plus particulière ici. Faire très **attention aux orages et aux intempéries de façon générale**.
- La mise en place de groupes est peut-être un peu moins nécessaire ici mais le **serre-file** à lui **beaucoup plus d'importance**. Dans tous les cas la progression est plus lente et les pauses plus fréquentes donc le groupe sera souvent amené à se reconstituer.
- Veiller à ce qu'il y ait des **personnes réparties** dans le groupe pour surveiller.

ex : 24 personnes. Un meneur + un serre-file + une personne dans le milieu du groupe.

- Dans le milieu montagnard et suivant la difficulté du parcours le nombre de **participants** doit être **limités**. N'hésitez pas à demander conseil.

GESTION DES BLESSURES

Nous ne sommes pas toutes et tous infirmières, pompiers, secouristes ou formés aux premiers secours donc la consigne est simple :

- * **PROTÉGER** : protéger la victime du sùr-accident, la couvrir, etc.
- * **ALERTER** : appeler le **112**, le **18** (pompiers), le **17** (police secours) ou le **15** (samu).
- * **SECOURIR** : uniquement si vous y êtes habilité.

En tant qu'organisateur du run et si vous ne pouvez pas respecter ces règles et notamment celle du nombre de personnes nécessaire à l'encadrement il vous faudra limiter le nombre de participants. De plus, vous êtes responsable du groupe donc c'est à vous qu'incombe toutes les prises de décisions lors d'un run.

ANNULATION D'UN RUN

Les dirigeants de l'association se réservent le droit d'annuler n'importe quel run jusqu'à 1h avant le commencement de celui-ci.